

<p>Rapport du Président du jury des concours de technicien territorial supérieur session 2005</p>
--

I- LES PRINCIPAUX CHIFFRES

En **2004**, les concours de technicien supérieur ont été organisés par le CNFPT sous leur nouvelle forme pour la première et dernière fois, cette organisation relevant ensuite de la compétence des centres de gestion. Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques de la session 2004 :

Type de concours	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit (1 ^{ère} épr.)	Absentéisme	Admissibles (seuil)	Présents à l'oral	Admis (seuil)	Taux de pourvoi
Externe	447	2 390	1 942	18,74%	429 (10,00)	422	313 (10,00)	70,02%
Interne	267	324	218	32,72%	36 (9,50)	36	31 (10,00)	11,61%
3 ^{ème} voie	177	98	68	30,61%	15 (9,50)	15	11 (10,00)	6,21%
Total	891	2 812	2 228	20,77%	480	473	355	39,84%

En **2005**, les concours sont organisés pour la première fois par les centres de gestion. Le centre de gestion de la petite couronne a été retenu comme autorité organisatrice pour le compte des 9 centres de gestion de la région Ile-de-France-Centre, soit une zone de compétence identique à celle du centre interrégional de concours du CNFPT en charge des précédents concours.

A nombre de postes proche, on observe une augmentation du nombre de candidats inscrits plus marquée au concours interne (+ 17%) qu'au concours externe (+ 5,1%).

L'absentéisme croît assez fortement au concours externe et baisse au concours interne, tout en demeurant plus élevé au concours interne qu'au concours externe.

Sur les trois concours, le nombre de candidats inscrits augmente de 6,76%, mais la hausse de l'absentéisme fait légèrement baisser le nombre de candidats présents (- 0,76%).

Type de concours	Postes avant transfert	Postes après transfert	Inscrits	Présents à l'écrit (1 ^{ère} épr.)	Absentéisme	Admissibles (seuil plancher)	Présents à l'oral	Admis (seuil plancher)	Taux de pourvoi
Externe	498	557	2 493	1 854	25,63%	703 (9,50)	693	485 (10,00)	97,39%
Interne	241	239	379	267	29,55%	46 (9,50)	46	41 (10,03)	17,01%
3 ^{ème} voie	136	79	130	90	30,77%	21 (9,50)	21	18 (10,20)	13,24%
Total	875	875	3 002	2 211	26,35%	770	760	544	62,17%

** Le jury peut lors de l'admission, si le niveau des candidats le justifie, décider de transférer au moins un et au plus 15% du total des postes ouverts dans chaque spécialité vers les concours externe et interne. Ici, la faiblesse des résultats aux concours interne et de 3^{ème} voie justifie des transferts vers le concours externe.*

II- PRESENTATION DES RESULTATS

A- Les épreuves écrites d'admissibilité

1° Le concours externe

a. Les notes

Les candidats subissent une seule épreuve écrite, la rédaction d'un rapport (coefficient 2).
Les sujets de rapport portent sur la spécialité.

SPECIALITES	Postes avant transfert	Postes après transfert	Inscrits	Présents	Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Moyenne	Moyenne 2004	Admissibles (seuil)
Ingénierie, gestion technique	31	38	119	82	13	35	8,82	6,14	39 (9,50)
Bâtiments, génie civil	120	149	252	197	24	80	8,66	5,56	88 (9,50)
Infrastructure et réseaux	83	104	197	161	8	96	10,26	6,87	102 (9,50)
Prévention et gestion des risques, hygiène	66	85	655	494	41	228	9,27	6,93	135 (11,50)
Aménagement urbain	35	42	203	153	19	82	9,32	7,86	62 (10,25)
Paysages et gestion des espaces naturels	32	40	338	251	18	112	9,36	7,17	69 (11,50)
Informatique et systèmes d'information	104	133	605	433	48	159	8,53	7,09	158 (10,00)
Techniques de la communication et des activités artistiques	27	34	124	83	5	50	9,86	7,33	50 (10,00)
TOTAL	498	625	2 493	1 854	176	842	9,14	6,86	703

- La comparaison avec la session 2004 organisée par le CNFPT laisse apparaître une progression des résultats de 2,30 points en moyenne : celle-ci est en effet de 9,14, contre 6,86 en 2004.

La cause essentielle de cette progression est manifestement l'évolution du cadrage de l'épreuve de rapport : en 2004, le CNFPT avait conçu celle-ci comme une épreuve de synthèse (sur 8 points), suivie de propositions (sur 12 points). Les centres de gestion (cf IV-A-1°) ont recadré cette épreuve dorénavant conçue comme une épreuve de synthèse sans proposition.

Le concours externe ne comportant qu'une seule épreuve, la moyenne générale de l'écrit passe donc de 6,86 à 9,14.

- En 2004, l'écart entre la moyenne de l'épreuve dans la spécialité la plus "réussie" - aménagement urbain : 7,86 - et la moins "réussie" - bâtiment, génie civil : 5,56 - était de 2,30 points ; il n'est plus en 2005, entre infrastructure et réseaux (10,26) et informatique et systèmes d'information (8,53) que de 1,73 point.

- En 2004, 25,59% des candidats présents avaient obtenu une **note éliminatoire** : ils sont 9,49% en 2005.

b. Ruptures d'anonymat :

Avant de se prononcer sur l'admissibilité des candidats, le jury, se fondant sur les dispositions du règlement général des concours (consultable sur le site www.cig929394.fr), rappelées à trois reprises dans les consignes données en début d'épreuve et sur les sujets eux-mêmes, examine les ruptures d'anonymat et décide d'annuler :

- 1 copie signée du nom du candidat ;

- 1 copie dans laquelle le candidat a indiqué "Madame B., technicienne supérieure", son nom commençant par la lettre B.

- 6 copies dans lesquelles des titres de parties ou de sous-parties sont écrits ou soulignés à l'encre rouge ou verte. Il s'avère après la fixation du seuil d'admissibilité que l'un des candidats était en position d'être admissible.

- 3 copies dans lesquelles les candidats ont mentionné dans le timbre un nom de lieu non autorisé.

c. Seuil d'admissibilité :

Le jury décide de fixer un seuil "plancher" à 9,50, qui pourra s'élever lorsque le seuil à 9,50 aura pour effet de rendre plus d'1,5 candidat admissible pour 1 poste. 703 candidats sont ainsi admissibles pour 498 postes.

2° Le concours interne

a. Les notes

Les candidats subissent trois épreuves écrites, composition de mathématiques (coefficient 3), note avec propositions (coefficient 4), cas pratique (coefficient 5).

Le sujet de composition de mathématiques est commun à toutes les spécialités ; les sujets de notes avec propositions portent sur la spécialité, les sujets d'étude de cas sur l'option.

SPECIALITES	Postes avant transfert	Postes après transfert	Inscrits	Présents 1 ^{ère} épr.	Mathématiques			Note avec propositions			Etude de cas			Admissibles (seuil)
					Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Moy.	Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Moy.	Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Moy.	
Ingénierie, gestion technique	12	5	30	22	16	2	3,81	4	8	8,39	2	5	7,85	4 (9,50)
Bâtiments, génie civil	54	25	100	79	51	9	3,96	6	29	8,48	7	29	9,02	16 (9,50)
Infrastructure et réseaux	39	18	60	47	31	8	4,98	16	4	6,51	8	12	7,39	6 (9,50)
Prévention et gestion des risques, hygiène	35	16	49	30	20	4	4,40	5	8	8,22	12	4	5,45	3 (9,50)
Aménagement urbain	14	7	9	2	2	0	0,88	1	1	7,50	0	0	6,50	0 (9,50)
Paysages et gestion des espaces naturels	16	8	33	19	16	0	1,93	1	6	8,61	0	11	9,85	2 (9,50)
Informatique et systèmes d'information	56	27	70	48	32	11	4,79	10	18	8,18	2	20	8,88	11 (9,50)
Techniques de la communication et des activités artistiques	15	8	28	20	14	3	3,98	5	3	6,50	2	10	10,40	4 (9,50)
TOTAL	241	114	379	267	207	37	4,17	48	77	7,90	33	91	8,36	46

- En **mathématiques**, la moyenne obtenue par l'ensemble des candidats (4,17) est quasiment identique à la moyenne 2004 (4,16). On peut souligner le nombre très élevé de notes éliminatoires (78,7% des candidats présents à cette épreuve).

- L'épreuve de **note avec propositions** voit en revanche sa moyenne progresser d'un peu plus d'un point : 6,83 en 2004, 7,90 en 2005. 17,98% des candidats présents obtiennent une note éliminatoire à cette épreuve.

- L'**étude de cas** est en revanche moins bien réussie qu'en 2004 : 9,06 en 2004, 8,36 en 2005. 13,25% des présents obtiennent une note éliminatoire à cette épreuve.

Le détail des notes obtenues à l'épreuve d'**étude de cas** par option est le suivant :

SPECIALITES		Présents	Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Moyenne
Ingénierie, gestion technique	Centre techniques	11	1	3	7,91
	Logistique et maintenance	9	1	2	7,78
Bâtiment, génie civil	Construction et bâtiment	73	5	30	9,24
	Génie climatique	4	2	0	5,00
Infrastructure et réseaux	Voirie et réseaux divers	43	8	11	7,30
	Déplacements et transports	1	0	1	11,00
Prévention et gestion des risques, hygiène	Sécurité et prévention des risques	5	2	0	4,50
	Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	2	1	1	6,75
	Déchets, assainissement	11	5	1	5,39
	Sécurité du travail	10	4	2	5,73
Aménagement urbain	Environnement architectural	1	0	0	6,50
	Génie urbain	0	-	-	-
Paysages et gestion des espaces naturels	Paysages, espaces verts	5	0	2	10,33
	Espaces naturels	12	0	8	8,70
Informatique et systèmes d'information	Systèmes d'information et de communication	28	1	14	9,35
	Réseaux et télécommunications	16	1	6	8,05
Techniques de la communication et des activités artistiques	Artisanat et métiers d'art	0	-	-	-
	Arts graphiques	3	1	1	7,12
	Métiers du spectacle	10	1	6	10,83
	Audiovisuel	5	0	3	11,53
TOTAL		249	33	61	8,36

On observe des résultats contrastés d'une option à l'autre, les notes moyennes s'échelonnant de 4,50 dans l'option sécurité et prévention des risques à 10,83 dans l'option métiers du spectacle.

En 2004, la moyenne générale des notes d'admissibilité au concours interne était de 6,68. Elle s'élève en 2005 à 6,78.

b. Ruptures d'anonymat :

Avant de se prononcer sur l'admissibilité des candidats, le jury examine les ruptures d'anonymat et décide d'annuler 4 copies sur lesquelles les candidats ont écrit leurs nom et prénom, 3 dans le timbre et 1 en signature. Après fixation des seuils d'admissibilité, le jury constate qu'aucun de ces candidats n'était en position d'être admissible.

c. Le seuil d'admissibilité

Le jury décide de fixer à 9,50 le seuil d'admissibilité et rend ainsi 46 candidats admissibles pour 241 postes.

3° Le troisième concours

Les épreuves et les sujets sont identiques à ceux du concours interne.

SPECIALITES	Postes	Inscrits	Présents 1 ^{ère} épr.	Mathématiques			Note avec propositions			Etude de cas			Admissibles (seuil)
				Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Moy.	Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Moy.	Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Moy.	
Ingénierie, gestion technique	8	10	7	5	1	4,39	3	2	6,43	1	4	9,71	1 (9,50)
Bâtiments, génie civil	20	10	8	8	0	1,19	2	2	7,38	0	3	9,44	0 (9,50)
Infrastructure et réseaux	22	12	11	5	4	8,05	4	3	7,05	2	1	7,66	4 (9,50)
Prévention et gestion des risques, hygiène	27	27	21	4	12	10,62	4	3	7,56	2	5	8,37	10 (9,50)
Aménagement urbain	3	1	1	1	0	2,00	0	0	5,00	0	1	13,50	0 (9,50)
Paysages et gestion des espaces naturels	11	10	1	0	1	19,00	0	1	16,00	0	1	12,50	1 (9,50)
Informatique et systèmes d'information	35	42	29	18	6	4,78	5	9	8,05	9	4	6,50	4 (9,50)
Techniques de la communication et des activités artistiques	10	18	12	9	2	3,31	1	0	7,04	2	5	9,09	1 (9,50)
TOTAL	136	130	90	50	26	6,13	19	20	7,55	16	24	8,09	21

A sujets identiques à ceux du concours interne, les candidats au troisième concours obtiennent de meilleures notes en **mathématiques** (moyenne de 6,13 contre 4,17, 55,55% de notes éliminatoires contre 78,7%). Les notes progressent par rapport à la session 2004, où la moyenne n'était que de 5,16.

La moyenne est en revanche moins élevée qu'au concours interne en **note avec propositions** (7,55 au troisième concours contre 7,90 au concours interne). La moyenne a cependant augmenté par rapport à 2004 (6,74).

La moyenne est également moins élevée qu'au concours interne en **étude de cas** (8,09 contre 8,36). La moyenne a baissé par rapport à 2004 (8,75).

Le détail des notes obtenues à l'épreuve d'étude de cas par option est le suivant :

SPECIALITES		Présents	Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Moyenne
Ingénierie, gestion technique	Centre techniques	5	1	2	8,90
	Logistique et maintenance	2	0	2	11,75
Bâtiment, génie civil	Construction et bâtiment	8	0	3	9,44
	Génie climatique	-	-	-	-
Infrastructure et réseaux	Voirie et réseaux divers	10	2	1	7,55
	Déplacements et transports	1	0	0	8,75
Prévention et gestion des risques, hygiène	Sécurité et prévention des risques	1	0	1	11,00
	Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	4	0	0	6,06
	Déchets, assainissement	13	2	4	9,12
	Sécurité du travail	1	0	0	5,25
Aménagement urbain	Environnement architectural	-	-	-	-
	Génie urbain	1	0	1	13,50
Paysages et gestion des espaces naturels	Paysages, espaces verts	0	-	-	-
	Espaces naturels	1	0	1	12,50
Informatique et systèmes d'information	Systèmes d'information et de communication	19	8	1	5,42
	Réseaux et télécommunications	9	1	3	8,78
Techniques de la communication et des activités artistiques	Artisanat et métiers d'art	-	-	-	-
	Arts graphiques	4	0	4	12,41
	Métiers du spectacle	6	2	0	7,00
	Audiovisuel	2	0	1	8,75
TOTAL		87	16	24	8,09

Comme au concours interne, on observe de grands écarts de notes d'une option à l'autre, de 6,06 dans l'option hygiène, laboratoire, qualité de l'eau, à 13,50 en génie urbain. 18,39% des candidats sont éliminés par cette épreuve.

b. Ruptures d'anonymat :

Avant de se prononcer sur l'admissibilité des candidats, le jury examine les ruptures d'anonymat et décide d'annuler :

- 1 copie signée du nom du candidat.

Une fois le seuil d'admissibilité fixé, le jury constatera que ce candidat n'était pas en position d'être admissible.

En 2004, la moyenne générale des notes d'admissibilité au troisième concours était de 7,85. Elle s'élève en 2005 à 6,61.

c. Le seuil d'admissibilité

Le jury décide de fixer à 9,50 le seuil d'admissibilité et rend ainsi 21 candidats admissibles pour 136 postes.

B- Les épreuves orales d'admission

1°- Le concours externe

L'épreuve d'admission se compose d'un entretien portant sur les aptitudes et les connaissances du candidat.

L'entretien consiste dans un premier temps en des questions portant sur l'option choisie par le candidat au moment de son inscription, au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : 20 mn ; coefficient 3).

Le CNFPT avait introduit un tirage au sort de sujets et un temps de préparation de 10 minutes, pratique que le centre de gestion n'a pas adoptée. L'entretien, compte tenu du libellé réglementaire de l'épreuve, se déroule sans tirage au sort et sans préparation.

L'absentéisme est très réduit : 10 candidats admissibles seulement sur les 703 admissibles ne se sont pas présentés à l'oral.

SPECIALITES	Admissibles (seuil)	Candidats présents à l'oral	Note moyenne	Note la plus élevée	Note la plus basse	Notes > ou = à 10
Ingénierie, gestion technique	39 (9,50)	38	11,82	18,00	2,00	21 (55,26%)
Bâtiments, génie civil	88 (9,50)	87	10,93	18,00	4,00	51 (57,95%)
Infrastructure et réseaux	102 (9,50)	100	11,35	18,50	5,00	70 (70%)
Prévention et gestion des risques, hygiène	135 (11,50)	135	12,09	20,00	2,50	101 (74,81%)
Aménagement urbain	62 (10,25)	61	10,63	18,50	4,00	39 (63,93%)
Paysages et gestion des espaces naturels	69 (11,50)	69	11,09	19,00	3,00	49 (71,01%)
Informatique et systèmes d'information	158 (10,00)	153	12,69	20,00	2,50	120 (78,43%)
Techniques de la communication et des activités artistiques	50 (10,00)	50	11,84	20,00	0,50	33 (66%)
TOTAL	703	693	11,63	20,00	0,50	484 (69,84%)

Les notes s'échelonnent de 0,50 à 20,00.

C'est dans la spécialité informatique et systèmes d'information que les candidats obtiennent les meilleurs résultats (moyenne de 12,69), dans la spécialité aménagement urbain les moins bons (moyenne de 10,63).

La moyenne générale de l'épreuve, toutes spécialités confondues, s'élève à 11,63, très proche de la moyenne obtenue à la session 2004 (11,40). La modification du déroulement de l'épreuve n'a donc pas pénalisé les candidats, bien au contraire.

2° Le concours interne

L'épreuve d'admission se compose d'un entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste dans un premier temps en des questions portant sur l'option choisie par le candidat au moment de son inscription, au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée total de l'entretien : 20 mn ; coefficient 5).

Cette épreuve a subi, compte tenu de son libellé réglementaire, la même mutation que l'épreuve d'entretien du concours externe : ni tirage au sort, ni temps de préparation.

Les 46 candidats admissibles se sont tous présentés à l'oral.

SPECIALITES	Admissibles (seuil)	Candidats présents à l'oral	Note moyenne	Note la plus élevée	Note la plus basse	Notes > ou = à 10
Ingénierie, gestion technique	4 (9,5)	4	10,38	13,00	8,00	2 (50%)
Bâtiments, génie civil	16 (9,5)	16	10,31	17,00	3,00	9 (56,25%)
Infrastructure et réseaux	6 (9,5)	6	11,08	18,00	4,00	4 (66,67%)
Prévention et gestion des risques, hygiène	3 (9,5)	3	9,83	11,50	7,00	2 (66,67%)
Aménagement urbain	0 (9,5)	-	-	-	-	-
Paysages et gestion des espaces naturels	2 (9,5)	2	9,00	13,00	5,00	1 (50%)
Informatique et systèmes d'information	11 (9,5)	11	12,05	18,00	8,00	8 (72,73%)
Techniques de la communication et des activités artistiques	4 (9,5)	4	13,88	19,00	8,00	3 (75%)

TOTAL	46	46	11,05	19,00	3,00	29 (63,04%)
-------	----	----	-------	-------	------	----------------

Les notes s'échelonnent de 3,00 à 19,00.

La spécialité la plus "réussie" est la spécialité techniques de la communication et des activités artistiques (moyenne de 13,88), la moins "réussie" la spécialité paysage et gestion des espaces naturels (moyenne de 9,00), mais le faible nombre de candidats admissibles dans ces spécialités rend ces chiffres peu significatifs.

La moyenne générale de l'épreuve, toutes spécialités confondues, s'élève à 11,05, plus basse que la moyenne obtenue à la session 2004 (12,82). La modification du déroulement de l'épreuve paraît avoir rendu l'épreuve plus difficile.

3° Le troisième concours

Les candidats au troisième concours subissent deux épreuves d'admission :

- une interrogation orale, à partir d'une question tirée au sort, portant sur des notions générales relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales (préparation : 15 mn ; durée de l'interrogation : 15 mn ; coefficient 3) ;
- un entretien portant sur l'expérience, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien a pour point de départ un exposé par le candidat sur son expérience et consiste ensuite en des questions visant à permettre d'apprécier ses facultés d'analyse et de réflexion ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : 20 mn dont 5 mn au plus d'exposé ; coefficient 5).

SPECIALITES	Admissibles (seuil)	Candidats présents à l'oral	Entretien			Oral sur les collectivités territoriales		
			Note moyenne	Palette des notes	Notes > ou = à 10	Note moyenne	Palette des notes	Notes > ou = à 10
Ingénierie, gestion technique	1 (9,5)	1	15,00	-	1 (100%)	10,00	-	1
Bâtiments, génie civil	0 (9,5)	-	-	-	-	-	-	-
Infrastructure et réseaux	4 (9,5)	4	9,50	5,50 à 12,50	2 (50%)	7,50	6,00 à 10,00	1 (25%)
Prévention et gestion des risques, hygiène	10 (9,5)	10	14,40	6,50 à 20,00	9 (90%)	10,20	4,00 à 15,00	6 (60%)
Aménagement urbain	0 (9,5)	-	-	-	-	-	-	-
Paysages et gestion des espaces naturels	1 (9,5)	1	16,50	-	1 (100%)	19,00	-	1
Informatique et systèmes d'information	4 (9,5)	4	15,25	14,00 à 17,00	4 (100%)	13,50	9,00 à 17,00	3 (75%)
Techniques de la communication et des activités artistiques	1 (9,5)	1	14,50	-	1 (100%)	11,00	-	1 (100%)
TOTAL	21	21	13,76	5,50 à 20,00	18 (85,71%)	10,76	6,00 à 17,00	13 (61,9%)

Les candidats réussissent mieux dans l'épreuve d'entretien (moyenne générale de 13,76) que dans l'épreuve d'oral sur les collectivités territoriales (moyenne générale de 10,76).

Si la hiérarchie des notes est inchangée, les deux épreuves sont mieux réussies qu'à la session 2004 (12,58 en entretien et 10,11 en oral sur les collectivités).

III- L'ADMISSION

Le jury fixe à 10,00 le seuil plancher pour l'admission.

Spécialité par spécialité, lorsque le niveau ou le nombre des candidats admissibles empêche de pourvoir des postes, le jury décide de transférer des postes vers le concours externe, dans la limite de 15% de la totalité des postes ouverts dans chaque spécialité.

59 postes au total sont ainsi transférés vers le concours externe.

Spécialités	DECISION DU JURY								
	Troisième concours			Interne			Externe		
	Postes - transfert	Admissibles (seuil)	Admis (seuil)	Postes - transfert	Admissibles (seuil)	Admis (seuil)	Postes + transfert	Admissibles (seuil)	Admis (seuil)
Ingénierie, gestion technique	8	1 (9,50)	1 (12,91)	12	4 (9,50)	4 (10,49)	31	39 (9,50)	24 (10,10)
Bâtiments, génie civil	20	0 (9,50)	-	54	16 (9,50)	14 (10,03)	120	88 (9,50)	60 (10,00)
Infrastructure et réseaux	22	4 (9,50)	3 (10,20)	39	6 (9,50)	4 (10,46)	83	102 (9,50)	78 (10,00)
Prévention et gestion des risques, hygiène	27 - 19	10 (9,50)	8 (10,25)	35	3 (9,50)	2 (10,85)	66 + 19	135 (11,50)	85 (11,70)
Aménagement urbain	3 - 3	0 (9,50)	-	14 - 2	0 (9,50)	-	35 + 5	62 (10,25)	40 (10,40)
Paysages et gestion des espaces naturels	11 - 8	1 (9,50)	1 (16,15)	16	2 (9,50)	2 (10,29)	32 + 8	69 (11,50)	40 11,60)
Informatique et systèmes d'information	35 - 20	4 (9,50)	4 (10,64)	56	11 (9,50)	11 (10,77)	104 + 20	158 (10,00)	124 (10,00)
Techniques de la communication et des activités artistiques	10 - 7	1 (9,50)	1 (11,20)	15	4 (9,50)	4 (10,11)	27 + 7	50 (10,00)	34 (11,20)
Total	136 - 57	21	18	241 - 2	46	41	498 + 59	703	485
Taux de pourvoi			13,24%			17,01%			97,39%

IV- L'EVALUATION DES EPREUVES

A- Les épreuves écrites d'admissibilité

Pour l'ensemble des épreuves écrites (à l'exception de l'épreuve de mathématiques où seule une présentation négligée pouvait faire perdre 1 point aux candidats), le jury a adopté un barème pénalisant de 1 point une présentation négligée (dont la transgression des règles formelles de présentation du rapport et de la note avec propositions) et de 1 point le non-respect des règles d'orthographe (plus de 15 fautes).

1° Mathématiques

Comme en 2004, le sujet comportait l'analyse d'une fonction numérique et un problème de géométrie. Les candidats éprouvent les plus grandes difficultés dans cette épreuve qui requiert un niveau terminale S.

Le jury considère unanimement que cette épreuve est excessivement sélective compte tenu de son programme, que cette sélection repose très insuffisamment sur des connaissances professionnelles et qu'il conviendra de transmettre à la Direction générale des collectivités locales (DGCL) un argumentaire demandant la modification du programme réglementaire de cette épreuve : une réflexion sur ce programme pourra être conduite par un ingénieur et par un enseignant en mathématiques afin d'arrêter une proposition davantage en adéquation avec les missions des techniciens supérieurs que le programme actuellement en vigueur.

2° Rapport et notes avec propositions

Les dossiers étaient communs à l'épreuve du concours interne (note avec propositions) et du concours externe (rapport) et la commande différente.

Compte tenu de l'intitulé réglementaire des épreuves, les centres de gestion avaient mené une réflexion tant interrégionale, dans le cadre de l'inter-région Ile-de-France-Centre pour laquelle la Centre de gestion de la petite couronne organisait les concours, que nationale avec l'Association nationale des directeurs de centres de gestion et l'Association des techniciens supérieurs territoriaux de France. Ces réflexions ont conduit à l'élaboration d'un nouveau cadrage pour l'épreuve de rapport, qui, réglementairement "destiné à

apprécier les qualités d'analyse et de synthèse du candidat", ne comporte plus de propositions. Ce nouveau cadrage a été largement diffusé tant par les centres de gestion, que par les associations et le CNFPT.

Le cadrage de l'épreuve de "note éventuellement assortie de propositions" n'a pas varié, la note, sur 12 points, continuant à être assortie de propositions, sur 8 points.

Le jury avait également souhaité que l'objet de la synthèse soit clairement précisé dans la commande et que la taille des dossiers soit harmonisée d'une spécialité à l'autre autour d'une vingtaine de pages. Ces données expliquent certainement l'amélioration des résultats par rapport à la session précédente.

Les sujets présentaient les caractéristiques suivantes :

SPECIALITES	Nombre de pages	Objet de la synthèse (rapport et note)	Commande de propositions (note)
Ingénierie, gestion technique	18	La consommation d'énergie	Propositions relatives à la maîtrise et à l'optimisation de l'utilisation de l'énergie dans les bâtiments communaux et l'éclairage public.
Bâtiments, génie civil	18	La prise en compte du handicap dans les constructions	Propositions afin que soient respectées les obligations en matière d'accessibilité des handicapés dans les bâtiments de la ville.
Infrastructure et réseaux	22	La sécurité des usagers de la voirie	Propositions pour améliorer la sécurité des usagers dans les rues de la ville.
Prévention et gestion des risques, hygiène	20	La gestion de l'eau	Propositions afin d'améliorer la qualité des eaux de la commune, notamment en ce qui concerne les rejets urbains.
Aménagement urbain	20	Les espaces naturels en milieu périurbain	Propositions pour une meilleure prise en compte des espaces naturels aux abords des milieux périurbains.
Paysages et gestion des espaces naturels	17	La place des paysages en milieu urbain	Propositions pour développer une politique de préservation des espaces naturels en milieu urbain.
Informatique et systèmes d'information	24	La sécurité informatique	Propositions pour sécuriser l'accès à Internet des utilisateurs du réseau interne de la collectivité et protéger des accès externes les services offerts en interne.
Techniques de la communication et des activités artistiques	16	L'accueil d'événements de plein air	Propositions en vue de l'accueil et de l'organisation d'un événement de type "cirque".

3° L'étude de cas

Le jury a préconisé une harmonisation dans la composition des dossiers et décidé que le nombre de points alloués à chacune des questions serait précisé dans les sujets. Ces préconisations ont conduit à une amélioration de l'homogénéité des sujets d'une option à l'autre, certaines options requérant toutefois des compositions de dossier atypiques par rapport à la majorité d'entre elles.

SPECIALITES	OPTIONS	Nombre de pages	Thème
Ingénierie, gestion technique	Centre techniques	17 pages	Etablir une méthodologie de diagnostic de voirie, élaborer des propositions de stratégie d'entretien.
	Logistique et maintenance	23 pages	Rédiger la partie du cahier des charges de consultation (appel d'offre) concernant la sécurité des bennes à ordures ; établir une liste détaillée d'exécution du contrôle périodique réglementaire ; réaliser une fiche de sécurité utilisateurs, calculer des coûts.
Bâtiment, génie civil	Construction et bâtiment	10 pages et 5 plans	Etudier la faisabilité de la réhabilitation de trois habitations en mini-crèche et de la création d'un local pour un relais d'assistantes maternelles.
	Génie climatique	12 pages	Déterminer la puissance calorifique pour assurer le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire dans une salle de sport ; proposer des solutions globales pour le chauffage, la ventilation et la production d'eau chaude sanitaire ; établir un descriptif des systèmes de commande et de régulation.
Infrastructure et réseaux	Voirie et réseaux divers	2 pages et 1 plan	Proposer sur plan une solution d'aménagement de la voirie ; rédiger un argumentaire justifiant les choix d'aménagement et insistant sur la réglementation en vigueur.
	Déplacements et transports	3 pages	Analyser les avantages et les inconvénients d'un aménagement de voirie,

		et 3 plans	définir sur plan deux projets d'aménagement ; rédiger un rapport technique de présentation des deux projets ; calculer la charge d'un carrefour et sa réserve de capacité pour l'heure de pointe.
Prévention et gestion des risques, hygiène	Sécurité et prévention des risques	14 pages	Rédiger une note relative à la réglementation sur la sécurité de la population en matière de risques technologiques et industriels ; déterminer la composition et décrire les missions d'un observatoire de l'environnement ; lister 6 types d'événements dangereux.
	Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	12 pages	Proposer une procédure d'amélioration du contrôle de la qualité de l'eau au sein d'une usine de production d'eau potable ; choisir un désinfectant approprié ; calculer un pourcentage de chlore résiduel libre ; choisir des paramètres pertinents pour apprécier la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.
	Déchets, assainissement	13 pages	<u>Partie déchets :</u> Déterminer et indiquer les moyens d'atteindre un objectif annuel de réduction de la quantité d'ordures ménagères à incinérer ; présenter des techniques de traitement des ordures ménagères alternatives à l'incinération et l'enfouissement ; déterminer des actions de développement de collectes sélectives et de réduction des déchets à la source. <u>Partie assainissement :</u> Calculer des débits d'eaux usées et d'eaux pluviales ; vérifier des diamètres de collecteurs ; calculer le rayon hydraulique à pleine section et la capacité d'un collecteur de réseau unitaire ; calculer le volume d'un bassin de retenue.
	Sécurité du travail	4 pages	Présenter un comité d'hygiène et de sécurité ; définir des termes techniques ; préparer des consignes aux services précisant les conditions d'intervention des entreprises extérieures ; présenter les principes généraux d'établissement des consignes générales de sécurité incendie dans une piscine et les dispositifs d'évacuation.
Aménagement urbain	Environnement architectural	9 pages	Etablir sous forme d'un rapport technique détaillé et chiffré une proposition de subvention pour des travaux de rénovation de façade ; décrire des actions et dispositifs permettant aux décideurs locaux de mettre en valeur un centre-ville historique ; rédiger une note sur les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P.) et les grandes lignes du cahier des charges techniques du futur marché d'étude de la Z.P.P.A.U.P.
	Génie urbain	11 pages et 2 plans	Rédiger une note sur la conciliation de la publicité avec la qualité du cadre de vie ; présenter la procédure de mise en place d'un règlement de publicité restreinte ; définir sur plan et justifier des zones de restriction.
Paysages et gestion des espaces naturels	Paysages, espaces verts	14 pages	Présenter les pratiques et les nouvelles méthodes de gestion des arbres, une méthode pertinente d'abattage et d'élagage, des propositions pour une véritable politique de l'arbre en ville.
	Espaces naturels	15 pages	Définir un plan triennal de gestion et de valorisation d'un espace naturel situé en centre-ville, décrire les mesures à prendre pour canaliser les visiteurs et usagers, proposer une politique d'accueil et de sensibilisation des publics.
Informatique et systèmes d'information	Systèmes d'information et de communication	13 pages	Présenter et analyser le contexte d'un projet de refonte d'un site intranet dans une communauté d'agglomération au moyen d'une solution de type portail ; expliquer précisément le concept de portail ; établir un projet de pilotage.
	Réseaux et télécommunications	12 pages	Préciser les enjeux et les écueils de la téléphonie sur IP ; expliquer le mode de fonctionnement de la téléphonie sur IP ; préciser les technologies permettant l'extension à des sites distants par le raccordement au réseau informatique ; proposer une démarche projet globale pour mettre en œuvre la téléphonie sur IP au sein des services municipaux.
Techniques de la communication et des activités artistiques	Artisanat et métiers d'art	Pas de candidat	
	Arts graphiques	9 pages	Proposer le planning de réalisation de panneaux et d'un livret pour une exposition ; établir deux principes de maquette, en commentant la mise en page, pour un des panneaux et pour la plaquette ; expliciter les choix techniques pour la réalisation ; réaliser un schéma d'imposition de la plaquette.
	Métiers du spectacle	11 pages	Dans le cadre de la reprise par un département de la gestion d'un spectacle de plein air dans la cour extérieure d'un château lui appartenant, lister et décrire les installations permanentes, semi-permanentes, temporaires ; pour l'organisation d'une manifestation type, définir les besoins en terme de logistique et de sécurité, les moyens humain et techniques ; élaborer un argumentaire en vue de la valorisation du site et de l'amélioration de sa gestion et de sa sécurité.
	Audiovisuel	5 pages	Dans le cadre de la réalisation d'un film documentaire, planifier l'intervention en détaillant l'ensemble des tâches ; faire des préconisations pour le tournage des scènes intérieures et extérieures, lister les équipements à

			louer ; proposer un découpage type pour l'ensemble des documentaires ; proposer une arborescence pour le support de présentation sur DVD ; indiquer les mesures à prendre concernant les droits à l'image des personnes filmées.
--	--	--	--

B- Les épreuves orales d'admission

Afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats dans chacun des concours, le jury a adopté les grilles d'entretien suivantes :

1° Concours externe

	Durée	Nombre de points
I- Questions portant sur l'option	10 minutes	10 points
II – Motivation, conception de la fonction, capacité d'encadrement	6 minutes	6 points
III - Questions institutionnelles	4 minutes	4 points

2° Concours interne

	Durée	Nombre de points
I- Questions portant sur l'option	9 minutes	9 points
II – Expérience, motivation, conception de la fonction, capacité d'encadrement	6 minutes	6 points
III - Questions institutionnelles	5 minutes	5 points

3° Troisième concours

I- Exposé du candidat sur son expérience	5 min	5 points
II- Motivation, conception de la fonction	4 min	3 points
III- Aptitudes à exercer les missions	11 min	12 points
a) <i>Aptitude à l'encadrement</i>	6 min	7 points
b) <i>Connaissances et savoirs professionnels</i>	5 min	5 points

Le jury, après avoir pris connaissance des observations des examinateurs complémentaires, souligne que les grilles d'entretien ont constitué des supports très utiles, comportant un panel de questions suffisant, avec quelques améliorations à apporter dans certaines options.

Des membres du jury et examinateurs ont constaté que, s'agissant des questions sur l'option aux concours externe et interne, certains candidats étaient déstabilisés par les questions portant sur les connaissances générales (par exemple sur les marchés publics) posées avant les questions sur l'ingénierie liée à l'option. Le jury estime que cet ordre est celui du programme réglementaire des épreuves et peut demeurer inchangé.

Le jury précise également que, si le libellé réglementaire de l'entretien ne fait pas référence à l'expérience des candidats, le temps consacré à l'évaluation de la motivation peut très légitimement inclure des questions portant sur le parcours du candidat, sous réserve que la répartition du temps fixée par la grille d'entretien soit respectée.

Le jury souligne enfin que l'audition des candidats par des trinômes mêlant élus, spécialistes, cadres territoriaux est très pertinente. Si quelques examinateurs ont requis un temps supérieur aux dix minutes de délibération prévues après la prestation de chaque candidat, une large majorité estime que dix minutes sont nécessaires et suffisantes. Il conviendra lors de la prochaine session de rappeler aux examinateurs qu'ils sont fondés à consacrer le temps nécessaire à la détermination de leur manière de travailler en trinôme avant d'entendre le premier candidat de la journée.

En conclusion, le jury a souligné unanimement la qualité de l'organisation de ces concours fondée sur l'expertise du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne.

Le présent bilan et toutes les informations de nature à permettre l'organisation optimale de la prochaine session, prévue en mars 2007, seront transmis au futur centre organisateur dans le cadre de l'inter-région Ile-de-France-Centre, le CIG grande couronne.

Le président du jury tient à remercier chaleureusement tous les membres du jury et examinateurs dont certains ont corrigé les épreuves écrites et participé aux cinq journées d'épreuves orales ainsi que toutes les personnes de la Direction des concours du CIG petite couronne, dont la forte implication et les compétences ont permis un résultat très satisfaisant.

Le Président du jury
Daniel LEROY
Adjoint au maire de Moussy-le-Neuf,
Président du Centre de gestion de la Seine et Marne (77)